

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 19 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/09/2024.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROU Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves

Excusé(s) séance :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOULINNEUF Michel à M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie à Mme TRINQUET Simone

Excusé(s) : M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. CHANDAT David

2024_30 – Mise à jour des données du cimetière : demande de participation à la commune de La Chapelle Montlinard

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu les données mises à jour concernant le cimetière. Cette prestation était en cours depuis plus d'un an auprès d'Elabor – groupe Cimetières de France, pour la mise à jour, la recherche des données manquantes, l'étude des concessions et la restitution de classeurs contenant ces données ainsi que d'un logiciel de gestion.

La Commune d'Argenvières et celle de la Chapelle-Montlinard, bénéficiaire du cimetière, ont signé une convention (approuvée par délibération le 10 mars 2023), pour la répartition des frais inhérents au cimetière. Il convient de demander à la commune de La Chapelle Montlinard, pour la mise à jour des données du cimetière, une participation financière pour la moitié de la facture reçue de ELABOR : Facture du 24/07/2024 : Total TTC : **7 889.28 €**

A partager entre les 2 communes soit 3 944.64 euros par commune.

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 018-211800123-20240919-2024_30-DE



Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame La Maire à demander la somme de 3 944.64 euros à la commune de La Chapelle Montlinard pour la participation à la mise à jour des données du cimetière et des concessions et à émettre le titre de recettes correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 20 Septembre 2024

La Maire

Francine MENARD



Le Secrétaire de séance

M. CHANDAT David

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 23/09/2024

Transmis au contrôle de légalité le : 23/09/2024